

Sénat : Léon Kengo triomphe, Léonard She Okitundu s'incline

La Chambre haute du Parlement congolais a désormais son bureau définitif ! Il a été installé officiellement le 14 mai dernier. Les sept membres qui le composent, conformément à la Loi électorale, sont connus de l'opinion depuis le 11 mai à l'issue de l'élection organisée par le bureau provisoire que dirigeait Mbueshe Kongo. A la tête du Sénat, trône désormais Léon Kengo wa Dondo, plusieurs fois Premier ministre sous le régime Mobutu.

Il a fallu plus de treize heures pour connaître les sept membres du bureau définitif de la Chambre haute du Parlement. Démarrée à 11h42 le vendredi 11 mai, la plénière électorale a été levée à 1h17 le lendemain après toutes les opérations de vote.

En l'absence de deux sénateurs, dont l'ancien vice-président Jean-Pierre Bemba, en séjour pour des soins médicaux au Portugal, les 106 électeurs de la Chambre haute du Parlement se sont rendus librement aux urnes au Palais du peuple. Ils ont eu l'occasion de voter dans la transparence et en toute quiétude.

Le duel Léon - Léonard

La joute qui a suscité le plus de passion est sans doute celle qui a opposé Léon Kengo à Léonard She Okitundu. Le premier, à défaut du soutien officiel des sénateurs de l'Union pour la Nation (UN), membres de l'opposition, s'est présenté sous l'étiquette «*indépendant*».

Il s'est retrouvé face à l'ancien Directeur de cabinet du président Joseph Kabila qui, officiellement, partait avec les faveurs des pronostics, dans la mesure où l'Alliance de la Majorité présidentielle (AMP), forte de 75 sénateurs, soit



le tiers des votants, a pris l'option de soutenir sa candidature.

La surprise a été totale à l'issue du scrutin lorsque Léon Kengo wa Dondo a rafilé la majorité absolue des voix (55 contre 49), à la grande déception des partisans du camp présidentiel.

Composition du bureau défini

Le président élu du Sénat sera secondé par deux vice-présidents : le premier, Edouard Mokolo wa Mpombo, et le second, Mario Philippe Losembe. Le poste de rapporteur sera assumé par Modeste Mutinga Mutuishayi, l'ex-président de la Haute Autorité des Médias (HAM) pendant la transition. Il sera secondé dans cette tâche par Jean-Pierre Lola Kisanga. A leurs côtés, siègeront Mabaya Gizi Amine et Ndebo Akanda Ignace, respectivement questeur et questeur adjoint.

Contrairement au bureau définitif de l'Assemblée nationale qui est totalement composé de membres de l'AMP, celui du Sé-

nat affiche une certaine symbiose. On y trouve tant les membres de la famille politique du chef de l'Etat que ceux d'autres courants. L'AMP occupe 4 postes sur les 7 que compte le bureau. Les 1er et 2ème vice-présidents, ainsi que le rapporteur et le questeur adjoint proviennent de la famille politique du président Kabila.

Du côté des indépendants, on a noté une montée en force avec 3 postes rafilés au sein du bureau. Le poste le plus prestigieux est celui du président de la Chambre haute du Parlement qui a échappé aux partisans du chef de l'Etat. Hormis la présidence, les indépendants ont aussi gagné les postes de rapporteur adjoint et celui de questeur.

Les candidats de l'opposition mués en électrons libres

A ce sujet, il convient de signaler que l'opposition politique n'a pas officiellement présenté des candidats au bureau définitif du Sénat. Les quelques candidats qui

se sont présentés aux élections, bien que connus membres de l'opposition, l'ont fait à titre individuel.

C'est ainsi qu'on a vu, par exemple, Mme Eve Bazaïba, porte-parole de l'Union pour la Nation, postuler à la 2^{ème} vice-présidence, alors que son parti, le Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba, ne reconnaît pas avoir présenté des candidatures à ce niveau.

Il en est de même pour le sénateur Jean-Pierre Lola Kisanga dont le parti, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) - qui ne compte que 7 représentants dans cette Chambre - ne s'est jamais exprimé en termes de présentation des candidatures à un quelconque poste au sein du bureau définitif.

La sportivité au rendez-vous

Bien que la nervosité ait été au rendez-vous à chaque étape d'élection pour les sept postes à pourvoir, on n'a toutefois noté le sens de dépassement dans les rangs de sénateurs. Vainqueurs et challengers n'ont pas hésité à se féliciter ou à se faire des accolades après le vote.

C'était le cas avec l'ancien directeur de cabinet du chef de l'Etat et candidat au poste à la présidence du Sénat, Léonard She Okitundu, qui ne s'est pas gêné d'aller embrasser Léon Kengo. Il en est de même pour Mme Eve Bazaïba et Mario Philippe Losembe, Aubin Ngongo Luwowo et Modeste Mutinga Mutuishayi, Justin Kiluba Longo et Ignace Ndebo Akanda.

Ceux qui ont échoué ont reconstruit sportivement leur échec, et les gagnants n'ont pas cédé au triomphalisme.

Dominique MUKENZA

Voici la composition du bureau définitif du Sénat

Président : Léon Kengo wa Dondo
1^{er} Vice-président : Edouard Mokolo wa Mpombo
2^{ème} Vice-président : Mario Philippe Losembe
Rapporteur : Modeste Mutinga Mutuishayi
Rapporteur adjoint : Jean-Pierre Lola Kisanga
Questeur : Mabaya Gizi Amine
Questeur adjoint : Ignace Ndebo Akanda

La Monuc déplore la recrudescence de la criminalité au Nord-Kivu

La Mission de l'Organisation des Nations unies au Congo (Monuc) déplore la recrudescence des actes de criminalité au Nord-Kivu. Ces scènes de violence se sont intensifiées tant à Goma qu'à l'intérieur de la province, où les clivages ethniques dégénèrent en conflit, a rapporté le porte-parole de la mission onusienne, Kemal Saiki, lors d'un point de presse tenu le 10 mai dernier à Kinshasa.

Cette situation, indique le porte-parole de la Monuc, est due au manque de progrès en matière sécuritaire. Pointant du doigt des éléments des Forces armées de la République démocratiques du Congo (FARDC), particulièrement ceux des Brigades mixées, Kemal Saiki reconnaît que l'insécurité s'est amplifiée suite aux violations des droits de l'homme. Il regrette les tracasseries et harcèlements commis par des hommes en

armes qui provoquent des frustrations au sein de populations civiles.

100.000 déplacés !

Aux dires du porte-parole de la Monuc, il en résulte une situation humanitaire préoccupante, caractérisée par un nombre élevé de déplacés. Leur effectif a été évalué à 100.000 personnes entre le 17 janvier et le 26 avril dernier.

Evoquant la tension créée à Goma à la suite de l'assassinat de deux étudiants en l'espace d'une semaine, Kemal Saiki a fait état «*de tentatives croissantes d'instrumentation et de manipulation des populations à des fins politiques*».

Il a mis en garde les populations du Nord-Kivu, en particulier les étudiants, contre les manipulateurs et les instigateurs de troubles, avant de les inviter à faire preuve de discernement, et de calme, «*en utilisant les méthodes pacifiques de règlement de conflits ou de revendications légitimes*».

ment, et de calme, «*en utilisant les méthodes pacifiques de règlement de conflits ou de revendications légitimes*».

Quid du mandat de la Monuc au 15 mai ?

Le Conseil de sécurité va se réunir dans une dizaine de jours pour statuer sur l'éventualité d'assigner un nouveau mandat à la Monuc, a fait savoir Kemal Saiki se refusant d'en préjuger la résolution.

Selon le porte-parole de la Monuc, la durée et la nature de ce mandat dépendent de deux facteurs principaux, à savoir la décision du Conseil de sécurité et les desiderata des autorités congolaises. «*Il y a toujours eu entre les deux parties des consultations avant d'aboutir à une définition d'un nouveau mandat*», a-t-il conclu.

Joseph NKAMBIDIO

Sommaire

■ Caisse nationale de péréquation : un secours pour les provinces défavorisées.....P.2

■ Florence Mogbekuma : «*La bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont une priorité post-électorale*».....P.3

■ JED exige la sécurité politique, économique, juridique et judiciaire des journalistes.....P.4

A chaud

Kinshasa : le gouvernement appelé à résoudre le problème de la voirie

Le Gouvernement congolais a entrepris, dans le cadre de son programme d'extrême urgence, des travaux de réfection de quelques artères de Kinshasa en état de dégradation avancée. L'Exécutif national tient ainsi à décongestionner progressivement les routes dont l'état de délabrement bloque la circulation à travers la capitale. Ces routes sont cause des difficultés de transports en commun à travers la ville-province.

Dans son programme d'urgence, le Gouvernement a ouvert treize chantiers routiers. Il a retenu notamment les avenues des Ecuries, de l'Université, la route de Matadi, Ngiri-Ngiri, Benseke...

L'entrée de la commune de N'Djili, les environs du camp militaire Tshatshi et ceux de la Paroisse Saint Léopold sont aussi concernés par ces travaux qu'effectuent les entreprises EGM construction.

Le financement fait défaut

Les fonds pour les exécuter font défaut. D'après le ministre des Travaux publics et Infrastructures (TPI), Pierre Lumbi Okongo, compte tenu de l'ampleur de la défectuosité du réseau routier et de la voirie

urbaine, le gouvernement, en dépit de ses maigres moyens, a débloqué un frais de démarrage pour le début des travaux. Il a salué l'initiative de certaines entreprises, comme l'EGM Constructions, qui n'ont pas tardé à pré-financer la réfection des routes.

Se confiant à la presse, le directeur technique des entreprises EGM Constructions, Siméon Musindondo, a expliqué que ces travaux, qui ont débuté depuis quelques semaines, se font sans financement au préalable.

«Nous avons accepté de les faire d'abord par amour pour notre pays», a-t-il affirmé, rassurant pourtant que ces travaux ne vont pas tirer en longueur.



L'Union européenne, à travers son Programme d'appui à la réhabilitation/deuxième volet (PAR II) et les organismes tels que la Coopération technique belge (CTB) ainsi que l'Agence française de développement (AFD) ont également déboursé des fonds pour cette opération. Leur coût n'a toutefois pas été révélé.

La population déçue

«Quelle vie pour ces routes?», s'interrogent les Kininois

qui redoutent «le saupoudrage». L'ingénieur Musindondo ne mâche pas les mots pour déplorer la manière dont ces travaux sont exécutés : «Le problème est de trouver des entreprises avec un personnel compétent, capable de faire un travail de qualité à la satisfaction de tous».

S'agissant de l'avenue de l'Université, le directeur technique des entreprises EGM a affirmé qu'à la demande de l'administration urbaine, le maître d'ouvrage a procédé au remblai d'un grand trou au niveau de l'hôtel La Fayette, dans la commune de Makala, pour faciliter le passage des véhicules. Selon les ingénieurs trouvés sur le chantier, cette

avenue comprend quatre nids-de-poule sur le tronçon compris entre les avenues Kipasi et Manzengela.

Contactés par le «Journal du Citoyen», certains habitants des communes de Ngaba et Makala sont montés au créneau pour charger l'autorité urbaine. «Rien n'est fait : le sable qu'ils ont mis sera évacué dès la première pluie et notre calvaire va continuer», a déploré un taximan qui dessert l'axe Victoire - Rond-point Ngaba. «Ils devraient normalement commencer par la construction ou encore le curage des caniveaux avant d'en arriver là», s'est-il écrié.

Massés tout le long des routes en réfection, quelques Kininois abordés estiment que «le vrai problème réside au niveau de réseaux maffieux qui se partagent toujours les fonds alloués aux travaux de réhabilitation des routes». «Après avoir partagé l'argent, commente un adolescent, ces gens préfèrent donner le marché aux entreprises fictives créées justement pour jouer le coup». Sans moyens conséquents, l'entreprise, maître d'ouvrage, à son tour, ne fait que ce qu'elle peut. Conséquence : les défections rapides des routes.

Blaise NDONGALA

A savoir

Caisse nationale de péréquation : un secours pour les provinces défavorisées

La nouvelle Constitution de la République démocratique du Congo promulguée depuis le 18 février 2006 par le président Joseph Kabila institue, à son article 181, la création d'une Caisse nationale de péréquation dotée de la personnalité juridique. De quoi s'agit-il ? Deux spécialistes éclairent l'opinion.

Placée sous la tutelle du Gouvernement central, la Caisse nationale de péréquation a pour mission de financer des projets et programmes d'investissement public. Cet objectif vise à consolider la solidarité nationale et corriger le déséquilibre de développement entre les 26 provinces de la RDC, selon la nouvelle configuration territoriale qui entrera en vigueur dans trois ans (article 226 de la Constitution).

L'article 181 de la Loi fondamentale stipule que le budget de cette Caisse nationale sera alimenté par le Trésor public, à concurrence de dix

pour cent (10%) de la totalité des recettes à caractère national revenant à l'Etat chaque année.

Le contenu du projet demeure secret

Mais, pour devenir opérationnelle, cette nouvelle structure doit encore attendre l'adoption (par l'Assemblée nationale et le Sénat) de la loi organique fixant son organisation et son fonctionnement. Ensuite, l'organe légiférant devra requérir l'avis de la Cour suprême de justice sur cette loi avant de passer à l'application de celle-ci.

Pour l'instant, la loi organique devant définir le fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation se trouve encore au stade de projet. Un haut cadre de l'Assemblée nationale, contacté par le «Journal du Citoyen», a révélé que ce projet est en pleine étude à la commission chargée de l'économie et des finances (Ecofin) de l'Assemblée nationale qui a aligné cette matière parmi les

points prioritaires à traiter.

Le contenu de ce projet de loi est pour l'instant tenu secret, car il ne sera porté à la connaissance du public qu'après débat et son adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat. Toutefois, un membre de la commission Ecofin de la Chambre basse du Parlement ayant requis l'anonymat a laissé entendre que la Caisse nationale de péréquation n'est pas une nouveauté en soi pour la RDC. Selon lui, cette disposition figurait déjà dans la loi financière de 1983 (loi 083-003) sous le régime du maréchal Mobutu.

Cette loi instituait, à son article 18, une caisse chargée de faciliter le développement équilibré des provinces. Malheureusement, cela n'a jamais été mis en application sous Mobutu.

Voler au secours des «provinces pauvres»

La RDC ayant opté pour un Etat unitaire, mais fortement décentralisé et donc très proche du fédéralisme, la Caisse nationale de péréquation devrait permettre à l'Etat congolais de voler financièrement au secours de nouvelles provinces pauvres en ressources.

En cas de conflits entre le pouvoir central et les provinces, la nouvelle Loi fondamentale stipule que leur règlement se fera devant la Cour constitutionnelle. Mais, en attendant la création de cette institution, cette tâche revient à la Cour suprême de justice.

Diédonné MBUYI



Les sept secteurs prioritaires pour le développement de la capitale

Ouverts le 8 mai dernier, les travaux des Etats généraux de la ville de Kinshasa se sont clôturés le 10 mai au centre catholique Nganda. Placées sous le thème «le développement de Kinshasa par tous et pour tous», ces assises ont mobilisés plus de 200 personnes parmi lesquelles les notables, les bourgmestres, les chefs des quartiers, les avocats, les étudiants, les économistes, etc.

Au cours de ces assises, le gouverneur André Kimbuta Yango a demandé à ses administrés de changer de comportement et de soutenir son plan d'action pour que la capitale reflète son image d'antan, celle de «Kinshasa la belle». Durant trois jours, les participants, venus de 24 communes, ont réfléchi sur les stratégies de développement de la ville. Ils ont élaboré un cahier de charge qui fixe les lignes maîtresses du programme d'actions du gouverneur Kimbuta. Ce programme sera présenté prochainement à l'Exécutif provincial qui, à son tour, le soumettra à l'approbation de l'Assemblée provinciale.

Les sept secteurs prioritaires

Dans ce document, les participants ont exprimé leurs préoccupations en sept domaines d'interventions : environnement ; santé ; énergie ; éducation, jeunesse et culture ; loi, sécurité et protection civile ; infrastructures et transports ; économie et développement.

Pour chaque volet, des pistes de solutions ont été proposées. Faisant l'état des lieux du secteur de la santé qui se caractérise notamment par le délabrement des structures hospitalières, la recrudescence des maladies, l'absence du personnel médical qualifié, les participants ont préconisé la réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires, la création des mutuelles de santé, la relance de la campagne de salubrité dans la ville...

Pour remédier aux problèmes liés à l'énergie, il a été recommandé à l'autorité urbaine de créer une brigade de lutte contre le raccordement illicite, et d'instaurer l'usage des énergies renouvelables.

Par ailleurs, dans le volet éducation, les pistes de solutions prennent en compte la construction des bibliothèques, la réhabilitation des infrastructures scolaires, l'octroi des bourses, etc. Réserver le petit commerce aux nationaux, encourager les micros crédits, assainir le climat social et du monde des affaires sont autant de recommandations pour redresser le secteur de l'économie.

Blandine LUSIMANA

A cœur ouvert

Florence Mogbekuma : «La bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme sont une priorité post-électorale»

Assistante aux programmes et chargée des projets au Comité des Droits de l'Homme et Développement (CODHOD), Florence Mogbekuma Ngando est engagée dans la sensibilisation électorale depuis plusieurs années. Observatrice des élections présidentielle, législatives, sénatoriales et des gouverneurs et vice-gouverneurs, elle appuie aujourd'hui son ONG dans la sensibilisation de proximité sur la bonne gouvernance et la participation citoyenne.

Mme Mogbekuma, quel type d'activités votre ONG mène-t-elle en RDC ?

Le Codhod, à travers son Programme d'éducation aux droits de l'homme, à la démocratie et à la bonne gouvernance a lancé en novembre 2005 une campagne dénommée : «Finie l'illégitimité, je dois voter». Cette campagne avait pour objectif de sensibiliser la population à l'«abc électoral» et sur la nécessité de mettre fin à la crise de légitimité dans laquelle la RDC était plongée au lendemain de 1960. A l'issue de cette campagne, plus de 215 observateurs ont été déployés par le Codhod à travers sa mission d'observation de proximité. Après les élections, notre ONG a lancé, avec le concours du Centre culturel américain de Kinshasa, la campagne d'éducation à la bonne gouvernance et participation citoyenne. Cette campagne avait pour objectif d'inciter les citoyens à surveiller les élus et à participer également aux actions

publiques. Car il ne suffit pas de voter et de croiser les bras pour attendre la manne, mais de travailler pour le bien-être de tous les électeurs et de contrôler les élus pour qu'ils rendent compte de leur gestion. Nous avons organisé plusieurs séminaires et ateliers sur la bonne gouvernance municipale et la participation citoyenne depuis décembre 2006. Nous avons également organisé, dans la commune de Barumbu, neuf réunions des quartiers dont l'objectif était de mettre autour d'une table le bourgmestre, les chefs des quartiers, les notables, les associations de base et d'autres habitants, afin d'échanger sur des problèmes spécifiques de leur contrée. Un documentaire sur la participation citoyenne et le respect des droits de l'homme, ainsi que sur une administration au service des citoyens et de la démocratie a été diffusé avant les échanges. Quatre communes ont été concernées par ces activités: Barumbu, Kalamu, Kinshasa et Lingwala.



Mme Florence Mogbekuma exhorte les Congolais à accorder une importance capitale aux élections locales. (Photo JDC)

Comment ces actions sont-elles accueillies ?

Les réactions sont positives dans la mesure où, après les activités menées à Barumbu, les fonctionnaires nous ont dit que c'est la première fois qu'une commune soit incitée à se doter d'un plan stratégique de développement comme indicateur des actions de développement et base du budget de la commune. Les populations des quartiers ont salué l'initiative de mettre ensemble les mandataires publics et les gouvernés pour des échanges citoyens. Cet accueil s'explique, en outre,

par l'acquisition des connaissances sur la méthode de la participation citoyenne et aussi par la pratique de la liberté d'expression. Le souhait est de voir ces activités très souvent répétées dans les quartiers.

Dans quels domaines la participation citoyenne est-elle une priorité post-électorale ?

La bonne gouvernance et les droits de l'homme sont une priorité post-électorale, car la bonne répartition des richesses nationales par les élus et la protection des

personnes et de leurs biens peuvent encourager la liberté d'entreprendre, la contribution des citoyens en termes de paiement des taxes et impôts... pour la reconstruction du pays.

Comment comptez-vous sensibiliser la population aux élections locales ?

Le Codhod, à travers sa Mission d'Observation des élections de Proximité (MOP), accorde une importance particulière aux élections locales. Notre partenaire, le Centre culturel américain de Kinshasa, par le biais de son directeur Christopher Davis, estime que toute politique est locale, comme l'a soutenu un des présidents des Etats-Unis. La campagne sur l'éducation à la bonne gouvernance et la participation citoyenne que mène actuellement le Codhod développe plusieurs activités afin de préparer les citoyens des quartiers à porter une attention particulière à ces élections. Car, «si toute politique est locale, tout développement est également local». L'approche utilisée est novatrice à travers une projection de documentaire de «conscientisation by night».

Propos recueillis par Bibiche MUNGUNGU et Désiré BAERE

Micro baladeurs

Que pensez-vous de la suspension des dirigeants de la Regideso et de la Snel ?



Sarah Kabongo, étudiante, Kasa-Vubu

C'est une excellente décision, parce que les dirigeants de la Régie de distribution d'eau (Regideso) et de la Société nationale d'électricité (Snel) ont brillé par leur incompétence. On manque de l'eau potable et de l'électricité. Situation anormale aussi longtemps qu'on est dans un contrat qui nous oblige de payer des factures et, en retour, ces sociétés doivent nous fournir leurs services. Malheureusement, nous n'en bénéficions pas. Notre souhait est d'avoir constamment l'eau et l'électricité. Nous ne sommes pas obligés d'interrompre le sommeil pour puiser de l'eau ou dormir à la lumière de la bougie à cause du délestage.

Théophile Muzenzi, aide-maçon, Masina

Je suis d'avis que les comités suspendus n'ont pas bien géré. Sous leur mandat, les cas de délestage se sont multipliés à travers la capitale et la pénurie d'eau a incité la population à parcourir 2 à 3 kilomètres à pied en pleine ville comme si on était au village.



Dans certaines communes, l'eau coule du robinet entre 23h00 et 4h00 du matin. Ce qui oblige les consommateurs à veiller pour en avoir. Or, il y a quelques années, on ne connaissait pas le phénomène «délestage», ni la rupture régulière de l'approvisionnement en eau potable. Je me demande d'où vient cette pénurie. Pourquoi dans les pays qui sont servis à partir de notre barrage, on ne parle pas de délestage ? Pour moi, il s'agit tout simplement de la mauvaise gérance. Que les

successeurs des dirigeants suspendus sachent que la gestion d'une entreprise n'est pas une affaire de frères, amis ou connaissances.

Denis Watham, fonctionnaire, Ngaliema



A mon avis, le gouvernement a réagi à la question orale d'actualité posée au niveau de l'Assemblée nationale, celle de savoir le pourquoi du déficit de desserte en eau et en électricité par la Regideso et la Snel. La mauvaise gestion dans ces entreprises se situe premièrement au niveau des avantages dont jouissent les cadres qui ont des salaires très élevés, pendant qu'on ne voit pas d'investissements pour rendre les entreprises viables. Il y a donc inadéquation entre les avantages que les cadres se tapent et le service rendu à la société. Raison pour laquelle rien ne marche.

Mimie Etaka, ménagère, Matete



L'absence de l'électricité entraîne beaucoup de cas d'insécurité. Tout comme les coupures intempestives endommagent plusieurs appareils électroménagers. En outre, le délestage, devenu monnaie courante, nous exige des dépenses supplémentaires. Je soutiens les sanctions contre les dirigeants de la Regideso et de la Snel, en espérant que cela servira de leçon aux autres gestionnaires des entreprises publiques, car la mégestion n'est pas seulement observée dans ces deux sociétés. Elle concerne toutes les entreprises étatiques. C'est aussi une façon de démontrer qu'après les élections, on tend réellement vers un Etat de droit souhaité par tous.

Antony Lutumba, superviseur des balayeurs de rue, Barumbu

Je me réjouis beaucoup de la décision gouvernementale du fait que, sous le régime de Mobutu, on n'a jamais connu le délestage qui devient aujourd'hui courant à la Snel. Et paradoxalement, on peut passer une semaine sans courant, mais à la fin du mois, on se retrouve avec une facture



qui ne tient pas compte de cet aspect ! Il en est de même en ce qui concerne l'eau. Il n'est pas normal de voir que, dans un pays gâté par la nature, on manque de l'eau potable dans la capitale. En plus, lorsque la société veut servir les abonnés, elle choisit souvent les quartiers des nantis. Que la sanction infligée à ces comités de gestion serve de leçon aux successeurs !

Propos recueillis à Kinshasa par Dominique MUKENZA

Brièves

Une sélection de
Blaise NDONGALA

■ **Invalidation.** La Cour suprême de justice a rendu, le 7 mai dernier, un arrêt portant publication de la liste définitive de 500 députés nationaux. Après examen de plus de 300 recours en contestation des résultats de la Commission électorale indépendante (CEI), 18 députés, dont l'ancien président du bureau provisoire, Mbenza Thubi, ont vu leur mandat invalidé.

■ **Présidentielle.** Le président du Mouvement de Libération du Congo (MLC), Jean-Pierre Bemba, s'est réjoui de l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidentielle française. A partir du Portugal où il suit les soins médicaux, il a félicité le nouveau locataire de l'Élysée. Joint au téléphone, Bemba a salué les déclarations de Sarkozy en faveur des Africains.

■ **Sénat.** Parti leader de l'Opposition institutionnelle, le MLC ne s'est pas lancé dans la course au perchoir de la Chambre haute du Parlement. Romain Nimy, son secrétaire national en charge des réformes, a indiqué que la situation politique actuelle ne permet pas à l'opposition institutionnelle de briguer la présidence du Sénat.

■ **Nord-Kivu.** L'opération de mixage lancée dans l'Est du pays pose problème. Les éléments fidèles au général dissident Laurent Nkunda n'obéissent qu'à leur chef. Les députés sont en colère. Ils pensent qu'au lieu de mixage, les hommes de Nkunda devraient passer par le brassage.

BANDUNDU

Gouvernement provincial : d'immenses défis pour la nouvelle équipe

Le gouverneur du Bandundu, Richard Ndambu, a publié le 23 avril dernier, le tout premier gouvernement de cette province. La formation de l'équipe gouvernementale intervient trois mois après l'élection du gouverneur et du vice-gouverneur.

Ce gouvernement comprend dix ministres, dont une femme qui s'occupera de finances, de l'économie, du commerce, de l'industrie et de la condition féminine.

A part quelques têtes bien connues, la plupart des ministres sont très peu connus du public. Comme défis à relever, le gouvernement provincial de Bandundu doit résoudre plusieurs problèmes : routes impraticables, enseignement au rabais, santé, pénurie d'eau et d'électricité, environnement insalubre... Mais, il lui faut au départ trouver des locaux pour abriter tous les ministères.

Préoccupations de la population

La population a accueilli avec prudence la nomination de cette équipe gouvernementale. «C'est bien d'être désigné ministre, mais c'est mieux de faire preuve de ses compétences», déclare Max Mayele, directeur des études à l'Institut Nto-Misengi à Kikwit. Celui-ci pense que cette équipe gouvernemen-

PROVINCE ORIENTALE

JED exige la sécurité politique, économique, juridique et judiciaire des journalistes



La Journée internationale de la presse a été célébrée le 3 mai dernier à Kisangani sous le thème «Liberté de presse, sécurité des journalistes et impunité». L'ONG de défense de liberté de la presse «Journalistes en danger» (JED) a organisé, à cette occasion, une journée de réflexion en faveur de professionnels des médias de la Province Orientale, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu en formation dans cette ville, sur la surveillance des cas d'atteinte à la liberté de la presse dans leurs provinces.

Le président de JED, Donat Mbaya, a fait savoir à ce sujet que, pour bien faire son travail, le journaliste a besoin de la sécurité politique, économique, juridique et judiciaire.

«La sécurité politique implique la volonté des gouvernants à accepter des critiques et dénonciations», a-t-il expliqué. A propos de la sécurité

économique, il a indiqué qu'«on ne peut pas parler de liberté de la presse avec des journalistes pauvres, corrompus, sans contrat de travail et salaire décent».

La sécurité juridique suppose l'existence des normes protectrices des droits et libertés des journalistes, telle que la dépénalisation des délits de presse. La sécurité judiciaire, quant à elle, implique la garantie de l'administration d'une justice indépendante et non partisane, a déclaré Donat Mbaya. «Les journalistes sont victimes d'une justice au service des hommes forts, riches et corrompus», a-t-il soutenu.

Ouvrir les médias à tous les courants politiques

Le coordonnateur provincial de la Haute Autorité des médias (HAM), Benoît Kuda, a indiqué à la même occasion qu'en cette période de démocratie naissante au Congo,

pluralisme politique suppose aussi pluralisme des médias et d'opinions. Il estime que les médias publics ne donnent pas assez de temps d'antenne et de parole aux opposants politiques, et que l'information reste plus la version officielle que les faits.

«Il faut, a-t-il dit, ouvrir les médias publics à tous les courants politiques, de pensée et d'opinion pour concrétiser la liberté d'expression». L'évocation des raisons d'ordre public ne sert, d'après le coordonnateur de la HAM, que de «prétexte aux dirigeants pour museler la presse».

«Pas d'Etat de droit sans liberté de presse»

Le président provincial de l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), Flory Ngongo, a insisté sur le fait que l'émancipation politique d'un Etat est aussi liée au développement des médias.

«Il n'y a pas d'Etat de droit sans une large liberté de presse», a-t-il déclaré, faisant remarquer qu'en tant qu'outil de bonne gouvernance, la presse doit surveiller la gestion des institutions publiques et privées.

Mais il a préconisé «une remise en question perpétuelle» de la formation des journalistes, pour que ceux-ci puissent accomplir leurs tâches avec beaucoup plus de responsabilité.

GBL
InterCongo media/Syfia

Journale Citoyen

Supplément indépendant d'informations électorales

1^{er} niveau, Immeuble SOMIP
Avenue du Commerce n° 34
Kinshasa/Gombe
e-mail : journalducitoyen@yahoo.fr
© 081- 0123090
http://www.jdconline.net

■ Projet de la Haute Autorité des Médias, financé par DFID, la DGC, l'APEFE et l'ACDI;
en partenariat avec l'Institut PANOS Paris et l'APEFE

■ Le «JDC» est envoyé en province avec l'appui logistique de la MONUC

Consultant
Philippe DE BOECK
Directeur de rédaction
Yves KALIKAT
Rédacteur en chef
Désiré BAERE
Gestion et Comptabilité
Sylvie KOKOKANI

Pigistes (Kinshasa)
Joseph NKAMBIDIO (APA)
Olivier DIOSO (Le Potentiel)
Dominique MUKENZA (Le Phare)
Blainde LUSIMANA (L'Observateur)
Bibiche MUNGUNGU (La Référence Plus)
Blaise NDONGALA (The Post)
Dieudonné MBUYI (La Tempête des Tropiques)

Pigistes (provinces)
Correspondants de Syfia/InterCongo média et de Panos Paris

Dessin
Patou BOMENGA
Lav-out et mise en page
ASIMBA BATHY
Diffusion
Jean KIALA
Fabrice RUGAMIKA

